

Offre d'emploi

INSPECTEUR(TRICE) RÉGIONAL(E) EN INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES

La Municipalité régionale de comté (MRC) les Basques est située au Bas-Saint-Laurent, une région reconnue pour la beauté de ses paysages et la qualité de vie dont bénéficient ses citoyens et ses citoyennes. Son siège administratif est implanté à Trois-Pistoles, un milieu de vie dynamique, où il fait bon vivre!

La MRC recherche actuellement un candidat ou une candidate afin d'occuper le poste d'inspecteur(trice) régional(e) en installations septiques autonomes sur le territoire de la MRC les Basques.

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en collaboration avec les municipalités locales faisant partie du bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement, l'inspecteur(trice) régional(e) en installations septiques autonomes veille à l'application des règlements d'urbanisme relatifs aux installations septiques autonomes et aux installations de prélèvement d'eau potable. Il ou elle assure également l'application des lois et règlements provinciaux en vigueur.

Elle travaille en collaboration avec les municipalités locales sous la compétence du Bureau d'inspection intermunicipal de la MRC des Basques et les différents services techniques de la MRC afin d'assurer le respect des lois et règlements applicables, de soutenir les obligations légales de la MRC et de contribuer à l'amélioration continue du service.

Principales responsabilités

Gestion réglementaire et conformité

- Réaliser l'inventaire territorial des installations septiques autonomes et des installations de prélèvement d'eau et en faire le suivi;
- Coordonner les dossiers et gérer les priorités en matière d'installation, de mise aux normes et d'entretien;
- Recevoir les demandes des citoyens et assurer l'émission de l'ensemble des permis municipaux qui concernent le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolée (Q-2, r.22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) conformément aux règlements en vigueur;
- Effectuer les inspections requises pour assurer la conformité des travaux autorisés et le respect des règlements Q-2, r.22 et Q-2, r.35.2;
- Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements Q-2, r.22 et Q-2, r.35.2;
- Signaler aux ministères et organismes environnementaux concernés les infractions relevées au sujet de l'application de certaines lois.

Suivi administratif et collaboration

- Collaborer avec les inspecteurs municipaux afin d'assurer une cohérence dans la délivrance des permis;
- Assurer le suivi technique et administratif des dossiers;
- Rédiger les rapports d'infractions et les transmettre aux municipalités participantes concernés (pourrait être assigné(e) à témoigner de ses observations en cour de justice le cas échéant);
- Collaborer avec les différents services de la MRC dans les dossiers liés à l'environnement, à l'aménagement et à la gestion du territoire;
- Contribuer à l'amélioration continue du service d'inspection municipale de la MRC;
- Mettre à jour la base de données informatiques qui concerne les installations septiques et en assurer le suivi des vidanges.

Sensibilisation

- Informer et sensibiliser les municipalités et les citoyens sur toute question relative aux règlements Q-2, r.22 et Q-2, r. 35.2.

Schéma d'aménagement et de développement révisé

- Collaborer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au suivi de l'indicateur régional de performance du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) relatif à l'état des installations septiques desservant les résidences isolées situées en aire d'affectation récréative, notamment en assurant le suivi de l'atteinte des cibles établies aux horizons de 4, 8 et 12 ans.

Application des lois et des règlements en matière d'urbanisme (occasionnellement)

- Exercer, occasionnellement, les fonctions d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement auprès des municipalités locales desservies par le Bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement;
- Appliquer les règlements d'urbanisme adoptés par les municipalités locales;
- Étudier les diverses demandes, délivrer les permis et certificats d'autorisation ou toutes autres attestations et procéder aux inspections requises.

Compétences et qualifications requises

- Détenir un DEC ou AEC dans un domaine pertinent, notamment en environnement, en aménagement du territoire et urbanisme ou en assainissement des eaux;
 - Posséder une expérience minimale de 2 ans en gestion de projets, en inspection terrain, en environnement ou dans le domaine municipal;
- ou**
- Toutes autres combinaisons de formations et d'expériences jugées pertinentes peuvent être considérées;
 - Avoir une bonne maîtrise de la Loi sur la qualité de l'environnement et principalement (Q-2), le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-

2, r. 22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

- Détenir une bonne connaissance des lois, règlements et pratiques liés à la gestion de cours d'eau et à l'environnement;
- Avoir une connaissance du milieu municipal et supra local (un atout);
- Maîtriser les logiciels couramment utilisés en bureautique (suite Office);
- Avoir une bonne maîtrise du français (oral et écrit);
- Maîtrise du logiciel Qgis;
- Lecture de plans, devis et études de caractérisation;
- Capacité à rédiger des rapports techniques;
- Être en mesure de se déplacer sur le territoire de la MRC les Basques et posséder un permis de conduire classe 5 valide.

Qualités et aptitudes

- Capacité à travailler en équipe et en concertation avec des interlocuteurs variés;
- Diplomatie et discrétion;
- Autonomie, esprit d'analyse et jugement;
- Capacité de gestion des priorités et de prise en charge de différents dossiers;
- Intérêt pour les enjeux locaux et environnementaux.

Conditions reliées à l'emploi

Le poste offert est un poste permanent. Le travail s'effectue sur une base hebdomadaire de 35 heures/semaine, de jour, du lundi au vendredi midi. Il est possible d'avoir à effectuer du travail à l'extérieur des heures normales de bureau, occasionnellement, au besoin.

La rémunération, entre 29,16 \$/h et 36,57 \$/h, sera établie en fonction de la formation et de l'expérience du candidat ou de la candidate, selon l'échelle salariale en vigueur à la MRC les Basques. D'autres conditions et avantages sont applicables, selon les modalités de la convention de travail en vigueur.

Date d'entrée en poste souhaitée : Dès que possible (à discuter).

Toute personne intéressée est invitée à soumettre sa candidature (format papier ou électronique) en envoyant son curriculum vitae (CV) et une lettre de présentation **au plus tard le lundi 7 septembre 2026 à 16 h** à l'adresse ci-dessous.

Poste de d'inspecteur(trice) régional(e) en installations septiques autonomes
Municipalité régionale de comté Les Basques
400-2, rue Jean Rioux
Trois-Pistoles (Québec) GOL 4KO

Vous souhaitez transmettre votre candidature électroniquement :

Courriel : roch.guevremont@mrcdesbasques.com

Prière de libeller les documents transmis électroniquement comme suit :

- 1- Lettre de présentation : Installations_Septiques_Prenom_Nom_Lettre
- 2- CV : Installations_Septiques_Prenom_Nom_CV

Notez que seules les candidatures retenues seront contactées.